L'Insatiable

Le poids des assos
Le choc sans fiasco

Journal de ceux qui le veulent

exprimez-vous !

Hors-série 3500 ex. Février 2016 Libre exceptionnellement

Page 5 :
Expression libre

Retrouvez l'ensemble des contributions que vous nous avez envoyées.

Coin lecture

Une sélection de livres de la BMC à parcourir de toute urgence !

2-3

La rédac' s'exprime

Un florilège d'envolées lyriques de la part de nos rédacteurs.

6-7

Demandez le programme !

Découvrez ici tous les événements labellisés «Année de la Liberté d'Expression» qui vont jallonner la fin de l'année !

8

Liberté d'expression

À l'occasion de l'année de la liberté d'expression, *L'Insatiable* vous a concocté tout un hors-série, réalisé en partenariat avec la BMC, les Humanités... et vous-mêmes ! Le directeur des Humanités, Nicolas Freud, a ouvert le débat lors de la soirée d'ouverture du 12 octobre.

En quoi la question de la liberté d'expression touche-t-elle chacun d'entre nous?
En quoi est-elle fondamentale?
Est-elle menacée?

Liberté d'expression: un droit fondamental

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, bien que sans valeur contraignante, précise que "Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit."

Cet article fait suite à l'article 18 qui a trait à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Nous pensons en quelque sorte en communauté, nous développons nos pensées en communiquant avec autrui (Kant). C'est pourquoi la liberté d'expression est nécessaire : c'est grâce à elle que la liberté de penser peut pleinement s'exercer. Elle comprend la liberté d'information et la liberté de la presse mais ne se réduit pas à elles, elle s'illustre aussi dans le débat d'idées, qui doit pouvoir accepter les opinions de chacun, sans à priori.

Mais cette liberté est-elle absolue?

Non, car elle doit être conciliée avec d'autres libertés ou droits fondamentaux. Certains abus sont ainsi sanctionnés par la loi française, tels que la diffamation, les injures (notamment en raison de l'appartenance à un groupe, une ethnie, une religion...), la diffusion de fausses nouvelles, l'apologie de crimes ou délits, d'actes de terrorisme ou la provocation à de tels actes. On n'est donc pas libre de tout dire.

Quelle différence y a-t-il alors entre les sociétés démocratiques et non-démocratiques ? Où se trouve la limite ? Dans une société démocratique, on peut exprimer des idées pouvant heurter, choquer, déplaire au gouvernement ou à une fraction quelconque de la population, sans être inquiété par la loi.

Un droit respecté ?

Dans un pays comme le nôtre, peut-on réellement s'exprimer librement (en famille, à l'école, dans l'entreprise, dans les médias) ? Quels sont les freins à ma liberté d'expression ? À la vôtre ? Mais aussi, quels en sont les moteurs ?

Une première difficulté est celle qu'il y a à faire entendre sa voix dans le bruit ambiant, la surabondance de micro-discours. D'autre part nous savons tous, par expérience, qu'il n'est pas facile de s'exprimer librement : souvent

c'est notre environnement social qui s'exprime à travers nous...

Par exemple, en ce moment, qui parle ? Est-ce moi Nicolas Freud, ou moi enseignant Insa, ou moi directeur du Centre des Humanités, suis-je l'instrument d'un système qui m'amène à penser et à m'exprimer comme je le fais? Est-il possible que je pense et m'exprime différemment selon le rôle que j'endosse ou que l'on m'attribue?

Il y a une formule de Sartre qui dit cela: "au-delà de ce que je suis de par l'hérédité et de ce qu'on a fait de moi par le milieu et l'éducation, il y a ce que je fais avec ce que je suis et ce qu'on a fait de moi."

Je suis donc ce que l'on a fait de moi... Mais aussi : je suis ce que je fais de ce que l'on a fait de moi...

Cependant, ce n'est pas parce qu'on ose s'exprimer qu'on est libre.

Il est difficile d'échapper à la pression de notre environnement social, familial, scolaire, à la culture de l'entreprise...

Donc, nous sommes pris dans une dualité entre, d'une part, une exigence de conformité, de satisfaire à une norme et, d'autre part, un besoin de singularité, de diversité, de liberté de faire ses propres choix. Il me semble donc qu'exercer sa liberté d'expression, c'est résister aux discours convenus, formatés, aux discours de propagande...

Nous connaissons tous des exemples de personnes qui se sont exprimées vraiment, de manière authentique... Qui y ont mis le meilleur d'elles-mêmes, qui sont sorties des sentiers battus (quand c'était nécessaire).

Quel est leur secret ?

Il me semble qu'avant tout, c'est une question d'intégrité. C'est aussi une question de connaissance de soi : ne pas se méprendre sur ce que l'on est, bien identifier ses vraies motivations, ses aspirations. C'est une construction patiente qui nécessite de se confronter aux autres, dans leur diversité. Cela demande un certain courage, une certaine audace, pour oser se lancer dans des expériences originales, s'affirmer dans sa singularité, tout en respectant l'autre, tout en étant curieux d'autres cultures.

Liberté d'expression, droit ou devoir?

S'exprimer, au sens fort du terme, c'est faire acte de création, c'est se réaliser. On peut s'exprimer par le discours, mais aussi par les actes, par l'œuvre que l'on produit.

S'exprimer, c'est donc aussi prendre place dans la société en contribuant à la construction collective. En ce sens, la liberté d'expression est non seulement un droit, mais aussi une responsabilité, vis-à-vis de soi-même et de la société.

Le titre de notre soirée du 12 octobre dernier, "Liberté d'expression, j'écris ton nom" faisait référence au poème de Paul Éluard "Liberté" (1942). Éluard a publié des poèmes dans la clandestinité à partir de 1942-43. Ce poème a connu un destin hors du commun puisqu'il fut parachuté par la Royal Air Force dans des containers destinés à la résistance intérieure.
En voici la dernière strophe:

Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer
Liberté

Nicolas Freud

Édito

Par Nicolas

Comment introduire un Hors-série sur la Liberté d'expression, avec un grand L ... Je n'ai pas envie de parler des grands carcans qui musellent la liberté d'expression, en interdisant ou contrôlant la presse, en arrêtant les opposants politiques ou en brimant un peuple plus généralement. Ce sont des cas dont nous entendons constamment parler et qui finissent par faire partie du paysage à la longue. Mais un paysage lointain, donc ça va. Et même si on pourrait trouver beaucoup de choses à dire sur ce sujet, ce n'est pas celui que j'ai choisi pour présenter ce numéro un peu spécial. Je préfère me pencher sur quelque chose de plus proche de nous, qui pourrait nous toucher plus directement.
Nous n'avons pas eu l'idée de publier ce Hors-série dans le but de pleurer sur notre sort, ni pour nous affirmer comme citoyens d'un pays libre qui mérite qu'on se batte pour lui et ses valeurs. Nous n'avons pas non plus voulu faire partie d'une propagande ou d'une autre. Nous voulions laisser la parole à ceux qui voulaient parler. Assez rapidement cependant, nous nous sommes heurtés à plusieurs ''contre-temps'' plus ou moins prévisibles. Nous avons lancé l'appel à article un peu avant mi-Décembre, pour compter large le temps disponible. Après une communication plus que douteuse de notre part (mais pas que), nous sommes arrivés aux partiels. Au final, une poignée de personnes se sont manifestées pour écrire ou dessiner. J'ai envie d'essayer de comprendre pourquoi on s'exprime, comment on peut le faire, et ce qui peut nous en empêcher. Commençons par ce dernier point. Nous avons tous notre opinion, certains veulent partager en lisant, d'autres en écrivant. Par contre le problème se pose lorsque nous oublions qu'il faut être au moins deux pour communiquer et échanger, et qu'il n'y a pas que les autres à pouvoir parler. Comment on peut s'exprimer maintenant. La meilleure façon à mon sens de pouvoir s'exprimer réside dans notre capacité à écouter. C'est joliment dit, et en plus il y a un truc derrière. Il existe beaucoup d'occasions où notre voix peut servir, le tout étant de vouloir saisir ces occasions. Et ça peut changer bien des choses. La passivité est peut-être le pire qui puisse arriver à notre liberté de nous exprimer. La passivité devant les médias, devant les institutions, devant les autres, et devant ce que nous pensons. L'autocensure est plus oppressante que la censure dans notre société. Maintenant, pourquoi prendre du temps à donner aux autres une parcelle de notre expérience individuelle, alors que ça n'intéresse probablement personne ? Parce que justement, ça intéresse des gens. Des gens qui eux-mêmes se ont fait l'effort de s'y intéresser pour apprendre. Pour finir sur une phrase des plus bateau, il y aura des lecteurs s'il y a des rédacteurs, et, comme disaient les Inconnus, vice-versa.

Osez le dire !

On est en vacances la semaine prochaine ! Non ? Mais alors que fait cet *Insatiable* entre mes mains ? Petite rectification, ceci n'est pas un *Insatiable* comme celui que vous avez l'habitude de lire avant chaque période de congés, mais bien un hors-série consacré tout entier à la liberté d'expression ! Ce n'est pas pour autant qu'il n'y a rien d'intéressant à découvrir dans ce numéro réalisé avec l'aide de nombreuses entités insaliennes (BMC, CUID, Institut Gaston Berger, les Humas, la Dircom et…vous !).

Liberté, autant l'utiliser !

Un des objectifs majeurs de ce numéro était de vous donner la parole en vous appelant dès décembre à y apporter votre contribution la plus libre possible. À la suite d'une année 2015 compliquée, où notre liberté d'expression a été attaquée en même temps que Charlie, nous pensions que vous auriez tant de choses à dire ! Pourtant, vous ne vous êtes pas bousculés en nombre, par manque de temps, d'envie (?) et peut-être de communication de notre part… Merci beaucoup aux quelques courageuses et courageux qui se sont prêté(e)s au jeu et dont vous retrouverez les contributions en page 5 !

D'autres belles choses

Vous commencez à nous connaître, on n'est pas du genre à garder notre langue dans notre poche ! La rédaction aussi a participé à l'écriture de ce hors-série, certains de ses membres profitant d'une si belle occasion pour passer quelques ~~coups de gueules~~ messages et autres avis tranchés. Tout ceci est à retrouver en pages 6 et 7.
Envie d'en savoir plus sur la liberté d'expression ? Rendez-vous pages 2 et 3 ! La BMC propose une sélection de livres dont elle a pu faire l'acquisition cette année, chaque ouvrage présenté étant accompagné d'un résumé qui permettra de vous en faire un avis. N'hésitez pas à aller les emprunter un jour de passage à la bibliothèque ! La rédaction vous présente en complément une revue de presse non exhaustive de ce qui a pu s'écrire cette année.

Et ce n'est que le début !

L'année de la liberté d'expression ne se limite pas à ce simple hors-série de huit pages, vous vous en doutez bien ! C'est aussi et surtout une série d'événements qui vont suivre sur la fin de l'année et auxquels nous vous convions chaleureusement. Vous pouvez en retrouver les annonces en dernière page. Bonne lecture à tous !

Mickaël pour la rédac'

Contacts

L'Insatiable
Journal des étudiants de l'Insa de Lyon
RdC bâtiment H - 20, av. Albert Einstein
69 621 Villeurbanne cedex
Tél. : 04 72 43 82 29
Web : <http://insatiable.insa-lyon.fr>
E-mail : <alain.satiable@gmail.com>
Imprimé par Riccobono Impression
Papier recyclé non blanchi au chlore
ISSN : 0766-4966

Directeur de la Rédaction : Éléonore Gendry
Directeur de la Publication : Nicolas Vandeschricke
Avec la participation de : La rédaction de L'Insatiable, la BMC, Les Humas, L'Institut Gaston Berger, La Dircom, CUID et vous !

Merci !

Merci à Cathy !
Merci (encore !) au ski !
Merci à tous ceux qui ont participé !
Merci aux autres aussi, pas de jaloux

Hors-série Liberté d'Expression
fait avec amour et passion

Une fois n'est pas coutume, nous profitons de ce numéro pour vous dire que les pages de votre journal vous appartiennent ! Faites-en bon usage.

Liberté d'expression et bibliothèque

La BMC s'implique dans ce numéro hors-série en proposant une sélection des livres sur la liberté d'expression achetés en 2015. Ces ouvrages ont été regroupés en trois thèmes dans le but de vous en faciliter la découverte. Vous trouverez ainsi une première sélection dédiée à la caricature et aux attentats contre Charlie, une seconde tournée vers les questions de religion, la troisième étant consacrée à la censure. Disponibles à l'emprunt, tous ces livres n'attendent plus que vous !

À la suite des attentats contre Charlie Hebdo, le monde universitaire s'est très vite mobilisé, et un certain nombre d'actions impliquant les bibliothèques sont apparues sur le net : https://lahary.wordpress.com/2015/02/12/apres-les-attentats-de-janvier-2015-les-bibliotheques-un-outil-pour-construire-et-reparer-le-lien-social/ http://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/l-universite-est-charlie-un-mois-plus-tard.html http://www.cpu.fr/actualite/lapres-charlie-hebdo-les-universites-se-mobilisent/

Collecte d'actions sur Twitter avec le hashtag #bibenaction par Dominique Lahary (@dlahary) et Raphaëlle Bats (@knitandb) : *Les bibliothèques après le 7 janvier 2015 : collecter avant qu'il ne soit trop tard.*

À la bibliothèque Marie Curie nous nous sommes également interrogées sur la place que devait occuper une bibliothèque de grande école face à ces agressions. Au-delà d'un abonnement pris à Charlie Hebdo, nous avons souhaité ne pas être dans l'urgence et préparer de façon plus aboutie un projet en invitant des partenaires institutionnels à réfléchir avec nous : Centre des Humanités, Service culturel, Sections artistiques, Direction de la communication et associations étudiantes… D'un commun accord nous avons décidé de labelliser l'année « 2015/2016 Année de la liberté d'expression à l'Insa Lyon ».

Ainsi, la bibliothèque Marie Curie est à l'initiative de plusieurs événements autour de la liberté d'expression dont une soirée de lancement qui a eu lieu le 12 octobre : « Liberté d'expression, j'écris ton nom » animée par les étudiants de *L'Insatiable*, d'Exit et du CUID (Cultures et Identités européennes), et présidée par Nicolas Freud, directeur du centre des Humanités. Cette soirée a aussi vu le lancement de notre logo, présent en Une de ce hors-série, qui vous permettra de repérer facilement les autres événements associés à cette «Année de la liberté d'expression».

Ces manifestations ponctueront l'année 2016 : conférences-débats, expositions, mur d'expression… vous pourrez toutes les retrouver dans la section « Demandez le programme !» en page 8.

Au-delà de ces évènements dont la liberté d'expression est le fil rouge, la bibliothèque se doit aussi d'alimenter la réflexion en proposant des collections plurielles et adaptées pour informer, alimenter le débat, et mettre à la disposition de tous, des outils et des ressources afin de permettre à chacun de s'informer, de s'émanciper et de s'affirmer en citoyen !

Voici donc une liste non exhaustive de tout ce que nous vous invitons à découvrir dans notre bibliothèque !

L'équipe de la BMC

Catharsis

Résumé
Alors naît Catharsis. Un livre thérapeutique où Luz nous livre par petites nouvelles ses pensées, son quotidien depuis ce jour qui a bouleversé sa vie, et à une autre échelle, celle de millions d'êtres humains. Les sentiments se bousculent, les styles, le ton. Du rire aux larmes, de la laideur à la beauté, de la colère à l'amour.
(D'après le résumé éditeur)

Auteur :
LUZ

Référence complète :
Catharsis,
Futuropolis, 2015, 125 p.
ISBN 978-2-7548-1275-7

Cote :
D33 BD LUZ

La caricature, et si c'était sérieux ?

Résumé
Mourir pour des dessins ? Ce danger semblait, jusqu'au 7 janvier 2015, réservé aux dictatures... Cet ouvrage illustré, rédigé par des spécialistes reconnus, offre à tous des clés pour décrypter la caricature… puisque décrypter le dessin de presse est devenu une question de vie ou de mort, il est grand temps de nous y atteler.
(D'après le résumé éditeur)

Auteurs :
DELPORTE Christian, TILLIER Bernard, BIHL Laurent, et al.

Référence complète :
La caricature, et si c'était sérieux ? : Décryptage de la violence satirique
Nouveau monde éd., 2015, 117 p.
ISBN 978-2-36942-252-5

Cote :
D29 741 NOU

Le complot Charlie

Résumé
Si vous pensez que le policier mort sur le trottoir devant Charlie Hebdo a succombé à une crise cardiaque, si vous pensez que les images des événements montrées à la télévision ont été truquées, si vous pensez que l'ensemble de l'affaire a été montée pour discréditer les musulmans de France, si vous pensez que le cortège de la manifestation du 11 janvier reproduit les contours d'Israël, alors ce livre est fait pour vous.
(D'après le résumé éditeur)

Auteur :
FOULOT Mathieu

Référence complète :
Le complot Charlie. Plongée dans les eaux troubles du conspirationnisme
Atlande, 2015, 124 p. (Coup de gueule et engagement)
ISBN 978-2-35030-320-8 (br.)

Cote :
D25 303.38 FOU

Charlie Hebdo, 1969-1981, les Unes

Résumé
«Pas de posture, pas de comédie, pas de putasserie, pas de tricherie, pas de raffinage, du brut, de l'honnête !». En 1969, L'Hebdo Hara-Kiri, puis son rejeton Charlie Hebdo, issu de l'interdiction du premier en 1970 pour sa Une «Bal tragique à Colombey» voient le jour. Et avec eux une nouvelle façon de traiter l'actualité… 13 ans d'histoire revisités en 320 pages et près de 700 Unes, signées par Cabu, Carali, Dimitri, Fournier, Gébé, Golo, Hugot, Nicoulaud, Reiser, Siné, Willem et Wolinski…
(D'après le résumé éditeur)

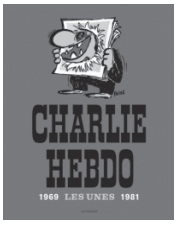

Auteurs :
RISS, REISER, GEBE et al.

Référence complète :
Charlie Hebdo, 1969-1981, les Unes
Les Échappés, 2014, 319 p.
ISBN 978-2-35766-078-6

Cote :
D34 070.17 CHA

“LIBERTE D'EXPRESSION ET CARICATURES”

La BD est Charlie

Résumé
En réponse aux attentats de janvier 2015, des dessinateurs de presse et auteurs de bande dessinée du monde entier ont réagi spontanément à ces événements. Emouvants, poétiques, humoristiques, violents, satiriques… environ 200 dessins ont été rassemblés. L'intégralité des bénéfices de cette parution sera reversée aux familles des 17 victimes.
(D'après le résumé éditeur)

Auteurs :
Collectif de dessinateurs

Référence complète :
La BD est Charlie.
Multiéditeurs, 2015, 175 p.
ISBN 978-2-344-00934-5

Cote :
D29 741 LAB

Nous sommes Charlie

Résumé
Face à la tragédie, des voix s'élèvent contre la barbarie qui a voulu mettre à genoux la liberté d'expression. C'est de la volonté de les rassembler en un recueil, que naît, dès le lendemain de l'attaque de Charlie Hebdo, l'idée de cet ouvrage, mêlant textes classiques et textes de 60 écrivains contemporains. La richesse des contributions gracieuses ici réunies témoigne du remarquable élan suscité par ce projet, dont l'intégralité des bénéfices sera reversée à Charlie Hebdo.
(D'après le résumé éditeur)

Auteurs :
Collectif de 60 écrivains

Référence complète :
Nous sommes Charlie.
Librairie générale française, 2015, 162 p. (Le livre de poche)
ISBN 978-2-253-08733-5

Cote :
D26 323 NOU

Je suis Charlie : Liberté, j'écris tes mots

Résumé
Vos pensées, vos slogans, vos cris, pour célébrer la Liberté, pour défendre le droit à l'insolence et à l'humour. Ce petit livre-hommage a pour vocation de rassembler ici 150 pensées, (bons) mots, slogans et cris de révolte, les paroles des 4 millions de Français qui se sont exprimés dans la rue et sur les réseaux sociaux à la suite des tragiques événements qui ont vu 17 personnes assassinées en janvier 2015 au nom d'un intégrisme religieux dévoyé. Pour que personne n'oublie que la liberté se vit, se défend, s'écrit et se dessine tous les jours, ensemble.
(D'après le résumé éditeur)

Auteurs :
Recueil de témoignages

Référence complète :
Je suis Charlie : Liberté, j'écris tes mots.
First éditions, 2015, 160 p. (Le petit livre de culture générale)
ISBN 978-2-7540-7557-2

Cote :
D26 323 JES

L'Après-Charlie

Résumé
Les attentats djihadistes de janvier 2015 à Paris ont suscité une émotion planétaire. Des jeunes ont participé aux marches protestant contre ces crimes et se sont reconnus dans le slogan «Je suis Charlie», d'autres sont restés circonspects devant cette formule, quelques-uns ont répandu la thèse du complot sur les réseaux sociaux… tout se mêle dans les réactions de beaucoup de jeunes.
(D'après le résumé éditeur)

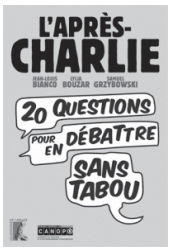

Auteurs :
BIANCO Jean-Louis, BOUZAR Lylia, GRZYBOWSKI Samuel

Référence complète :
L'Après-Charlie : vingt questions pour en débattre sans tabou
Éditions de l'Atelier Futuroscope : Réseau Canopé, 2015, 111 p.
ISBN 978-2-7082-4332-3

Cote :
D26 323 BIA

Coin lecture

Une fois n'est pas coutume, nous profitons de ce numéro pour vous dire que les pages de votre journal vous appartiennent ! Faites-en bon usage.

100 chansons censurées

Résumé
À toutes les époques, chansons et censures se sont affrontées : politique, antimilitarisme, religion et sexualité constituent l'ordinaire des mises à l'index… Les cent chansons sélectionnées dans cet ouvrage sont autant de marqueurs de la sensibilité de la société.
(D'après le résumé éditeur)

Auteurs : PIERRAT Emmanuel, SFEZ Aurélie

Référence complète: *100 chansons censurées* : Radio France éditions, 2014, 190 p., ISBN 978-2-84230-517-8

Cote : D29 782 PIE

La liberté sans expression ?

Résumé
Janvier 2015. Il y a eu la mort de dessinateurs. Il y a eu des millions de Français soutenant Charlie. Il y a eu aussi les chaînes de télévision américaines et la BBC qui ont flouté la couverture du nouveau Charlie ainsi que des émeutes au Niger et au Pakistan... De quoi s'interroger sur ce qu'est la liberté d'expression aujourd'hui. Ce principe, né sous les Lumières, est devenu au fil des ans et des amendements de plus en plus illisibles. L'irruption d'Internet et des réseaux sociaux n'a rien arrangé : nous ne savons plus quelles sont les limites, nous ignorons nos droits et nos devoirs…
(D'après le résumé éditeur)

Auteurs : PIERRAT Emmanuel

Référence complète: *La liberté sans expression ? : Jusqu'où peut-on tout dire, écrire, dessiner*, Flammarion, 2015, 149 p., ISBN 978-2-08-136412-7

Cote : D26 323 PIE

Peut-on encore rire de tout ?.

Résumé
Peut-on encore rire de tout ? Et pourra-t-on encore demain rire de tout ? Ces questions méritent d'être posées... Et c'est l'objectif de ce livre. Pas de limite à l'humour qui est au service de la liberté d'expression, car, là où l'humour s'arrête, bien souvent, la place est laissée à la censure ou à l'autocensure. Ni les religions et leurs intégristes, ni les idéologies et leurs militants, ni les bien-pensants et leurs préjugés ne doivent pouvoir entraver le droit à la caricature, fût-elle excessive.
(D'après le résumé éditeur)

Auteurs : CABU

Référence complète: *Peut-on encore rire de tout ?* Le Cherche midi, 2012, 125 p., (La bibliothèque du dessinateur) ISBN 978-2-7491-1821-5

Cote : D29 741 CAB

"LIBERTE D'EXPRESSION ET CENSURE"

Le droit de savoir

Résumé
Ce livre s'adresse à tous ceux que le journalisme intrigue et que la démocratie concerne. C'est celui d'un citoyen qui fait profession de journaliste, et d'un journaliste qui fait ce métier en citoyen. Il s'interroge : À quoi sert le journalisme ? Quelle est sa raison d'être ? D'où vient sa légitimité ? Quelle est sa mission démocratique ? En quoi sa crise actuelle concerne-t-elle tous les citoyens ?
(D'après le résumé éditeur)

Auteurs : PLENEL Edwy

Référence complète: *Le droit de savoir.* Points, 2014, 135 p., ISBN 978-2-7578-3865-5

Cote : D26 323 NOU

Informer n'est pas un délit

Résumé
À l'heure où le droit d'informer est trop souvent attaqué, seize journalistes d'investigation ont décidé de faire cause commune pour raconter dans un livre choral les dessous de leurs enquêtes les plus sensibles. Comment ils sont suivis, écoutés, menacés. Comment des pressions économiques s'exercent contre eux. Comment leurs sources sont traquées. Comment le droit est régulièrement contourné entre secret-défense et secret des affaires pour criminaliser le journalisme. Un livre de journalistes chaque jour en lutte pour informer les citoyens.
(D'après le résumé éditeur)

Auteurs : ARFI Fabrice, MOREIRA Paul, et al.

Référence complète: *Informer n'est pas un délit : ensemble contre les nouvelles censures*, Calmann-Levy, 2015, 233 p. ISBN 978-2-7021-5865-4

Cote : D34 070.4 ARF

Libéralisme et liberté d'expression

Résumé
Tandis que se multiplient les initiatives législatives tendant à réprimer la liberté d'expression au nom de la liberté d'expression, il nous a semblé opportun de proposer une synthèse libérale du sujet, avec les meilleurs auteurs disponibles sur la place francophone. Leur thèse est que la liberté d'expression doit être totale.
(D'après le résumé éditeur)

Auteurs : LEPAGE Henri, SIMON Patrick, FELDMAN Jean-Philippe, et al

Référence complète: *Libéralisme et liberté d'expression*, Texquis, 2015, 110 p. , ISBN 978-2-930650-10-4

Cote : D26 323 LEP

L'ère des ténèbres

Résumé
La «guerre sainte» et sans frontières que mènent les djihadistes contre «le monde des ténèbres» se déploie selon la logique manichéenne d'une lutte à mort où chaque camp prétend incarner le Bien et voit dans l'autre la figure du Mal. Comment en sortir ? De l'usage de la torture à l'utilisation croissante de drones armés, la «guerre contre la terreur» a trop souvent été menée dans le mépris du droit, alimentant ainsi une spirale sans fin de haine et de ressentiment, tout en servant de prétexte à une remise en cause de nos libertés fondamentales. Dans cet essai, incisif et très documenté, Michel Terestchenko nous introduit au cœur de ces dynamiques de violence exponentielle, qui se développent jusque dans notre pays, et nous donne les moyens d'exercer notre responsabilité de citoyen afin qu'elles fassent enfin l'objet d'un débat public.
(D'après le résumé éditeur)

Auteurs : TERESTCHENKO Michel

Référence complète: *L'ère des ténèbres* : le Bord de l'eau , 2015, 202 p. (Bibliothèque du MAUSS) ISBN 978-2-35687-396-5

Cote : D26 327 TER

"LIBERTE D'EXPRESSION ET RELIGION"

Le piège Daech

Résumé
Rompant avec nombre de commentaires à chaud, l'historien Pierre-Jean Luizard, grand spécialiste de la région, essaie de comprendre les succès de l'État islamique, dans le contexte de déliquescence des États de la région, notamment l'Irak et la Syrie. Il met au jour des logiques moins visibles, locales autant que mondiales, sociales autant que religieuses, dont les racines remontent au début du siècle dernier, à l'époque où l'Europe dessinait les frontières actuelles du Moyen-Orient. Dans cet essai qui fait dialoguer l'actualité immédiate et la grande Histoire, l'auteur explique pourquoi nous sommes aujourd'hui tombés dans le «piège Daech».
(D'après le résumé éditeur)

Auteurs : LUIZARD Pierre-Jean

Référence complète: *Le piège Daech : l'Etat islamique ou le retour de l'histoire*, la Découverte, 2015, 186 p., ISBN 978-2-7071-8597-6

Cote : D31 956 LUI

Les religions face à l'intolérance

Résumé
Il n'y a pas si longtemps, Européens et Américains s'enorgueillissaient de leur attitude éclairée, faite de tolérance et de compréhension, à l'égard des religions. Aujourd'hui, il semble que les choses aient changé, singulièrement à propos de l'Islam... Au terme d'une analyse exemplaire de clarté et de rigueur, ce livre nous invite à dépasser la peur des religions et à interroger nos propres préjugés - même lorsqu'ils empruntent les habits flatteurs de l'exception française.
(D'après le résumé éditeur)

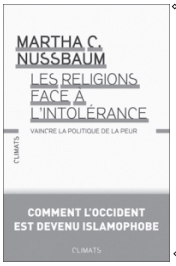

Auteurs : NUSSBAUM Martha C., FERRON Nathalie (trad.)

Référence complète: *Les religions face à l'intolérance : vaincre la politique de la peur* : Climats, 2013, 361 p., ISBN 978-2-08-130128-3

Cote : D28 210 NUS

POTINS

À méditer...

Au cours de l'histoire, de nombreuses célébrités se sont exprimées sur la liberté d'expression, souvent pour mettre en garde l'opinion face à sa fragilité. Voici un petit recueil de citations et autres faits réels dont l'objectif affiché est de rappeler que cette liberté est un combat de chaque jour.

Je préfère mourir debout que vivre à genoux.
Charb

Ashraf Fayad, poète palestinien réfugié en Arabie Saoudite, est accusé par son pays hôte de "répandre des pensées destructives dans la société" saoudienne. En cause, un recueil de poèmes jugé trop "athée" par les autorités du royaume qui ont eu l'extrême clémence de muer sa condamnation à mort ce 2 février en une peine de 8 ans d'emprisonnement et de 800 coups de fouets. La même Arabie Saoudite qui en septembre 2015 a pris la présidence du groupe consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU...

Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire.
Voltaire

L'Erythrée est un des régimes politiques les plus durs au monde. En 2001, le gouvernement a procédé à une vague d'arrestations massives pour asseoir son autorité. Étudiants, opposants politiques et journalistes ont été arrêtés et les survivants aux tortures sont à l'heure actuelle toujours en prison.

Qu'est-ce que la liberté d'expression? Sans la liberté d'offenser elle cesse d'exister.
Salman Rushdie

La liberté sur Internet est mise à mal elle aussi ! D'après Freedom House, six personnes sur dix dans le monde vivent dans un pays où des internautes et blogueurs ont été emprisonnés pour avoir partagé en ligne des contenus portant sur des sujets politiques, sociaux ou religieux. La France reste en bonne position dans le classement des pays bien lotis malgré le vote de la loi sur le renseignement après les attentats. Cette dernière impose en effet l'installation sur les réseaux télécoms de boîtes noires qui collecteront et analyseront automatiquement nos métadonnées (traces que nous laissons lors de nos communications ou paiements bancaires par exemple) pour détecter tout signe avant-coureur de terrorisme.

À l'autre bout du classement, on retrouve la Chine, championne en matière de censure sur la toile avec sa police de l'Internet et son Ministère des Technologies de l'information. Le gouvernement voudrait faire d'Internet un grand intranet pour ses habitants au sein duquel les idées contraires à la ligne du Parti ne filtreraient pas.

Dans la plupart des pays, les citoyens possèdent la liberté de parole. Mais dans une démocratie, ils possèdent encore la liberté après avoir parlé.
André Guillois

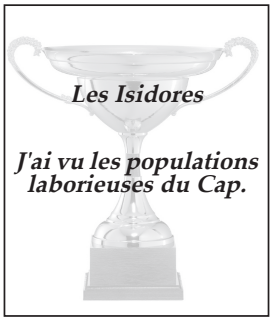

Nous vous proposons sur cette page une sélection d'articles relatifs à la liberté d'expression, publiés dans la presse depuis le début de l'année 2015. Des dommages collatéraux liés aux attentats contre Charlie Hebdo à la loi sur le renseignement, le sujet a en effet fait couler beaucoup d'encre dans les médias.

Libertés fondamentales

Publié début 2016, cet article du monde politique fait le point sur les libertés fondamentales en France. L'extrait suivant donne à voir par l'exemple les frontières de la liberté d'expression.

Les limites apportées à la liberté d'expression sont tantôt perçues comme une censure, tantôt comme une nécessité susceptible de protéger ceux qui en sont les victimes.

Et pour cause, il y a une grande variété de censure, qui touche autant le cinéma qu'Internet ou encore la presse. Dans l'histoire, de nombreuses censures ont ainsi concerné des films ou des programmes télévisuels.

Ont ainsi été interdit les films "Nuit et Brouillard" dans les années 1960, ou "La Dernière tentation du Christ", film qui provoque alors "une guérilla des fondamentalistes américains et les protestations de l'archevêque de Paris, JeanMarie Lustiger, qui obtient que la subvention de 3 millions de francs allouée au film par le ministre de la culture, Jack Lang, soit retirée."

Ainsi, en 2015, l'annonce de la suppression des "Guignols" sur Canal + avait provoqué de vives réactions, certains dénonçant une "attaque contre la liberté de penser".

De la même façon, en 2015, le chroniqueur d'une radio [Thomas Guénolé de RMC, ndlr] dénonçait un "boycott punitif" de la part du ministère, allant jusqu'à évoquer des "pressions proches d'une censure" après avoir été remercié après une chronique mettant en cause l'efficacité des forces de sécurité durant les attentats de novembre.

De façon plus générale, certains journalistes dénoncent les pressions, les menaces de suppression de fonds publicitaires, le harcèlement judiciaire qui sont des moyens de censurer la presse [Informer n'est pas un délit, Arfi et Moreira, voir pages 2-3].

Des limites à la liberté d'expression ont également pu porter sur des injures à l'encontre de personnalités politiques ou à l'encontre des forces de l'ordre. En 2015, un arrêté municipal avait interdit la tenue d'un concert au motif que : "L'organisateur tient sur ses affiches des propos et des images outrageants à l'égard des forces de l'ordre". Les affiches reprenaient cependant un dessin d'enfant dénonçant des faits de violence policière présumés.

De la même façon, les propos racistes, homophobes ou encore antisémites sont régulièrement condamnés. Cela a par exemple été le cas des propos de Jean-Marie Le Pen à propos des Roms, d'Anne-Sophie Leclère comparant Christiane Taubira à un singe, ou encore Eric Zemmour sur les propos tenus sur les Noirs et les Arabes.

Accusé d'anti-sémitisme, Dieudonné avait également vu ses spectacles régulièrement interdits.

Dans une autre mesure, les propos révisionnistes niant le génocide juif sont sanctionnés depuis des années dans le cadre de la loi Gayssot.

Sur Internet, la liberté d'expression a longtemps été très large. Progressivement, certains propos ont été dénoncés, jugés injurieux, discriminatoires ou encore diffamatoires. Ainsi, malgré le sentiment d'anonymat qui a longtemps prévalu, des condamnations ont été prononcés à l'encontre d'internautes.

De façon plus générale, des modérateurs filtrent certains messages sur les forums de discussions.

De plus, le contrôle des discussions a été renforcé par le monopole de quelques réseaux sociaux, ce qui fait jouer aux géants du Net un rôle considérable sur la liberté d'expression. "Avec plus d'un milliard d'utilisateurs pour Facebook et plusieurs centaines de millions pour Twitter, les grandes plateformes du Web se retrouvent arbitres de la liberté d'expression, de ce que leurs utilisateurs peuvent écrire ou pas, une position que la plupart des démocraties confient à la justice."

Une part importante des messages individuels passant par un petit nombre de réseaux sociaux, il est plus facile d'y exercer un contrôle.

Cette situation a notamment permis à l'Etat français de procéder à des demandes d'effacement de tweets, devenant le numéro un mondial des demandes de suppression de tweets.

Extrait de : *"Les libertés fondamentales en France : quels enjeux aujourd'hui ?"*, Le monde politique, publié en janvier 2016..

Article complet et liens vers les faits mentionnés à retrouver sur : *http://www.lemondepolitique.fr/dossiers/les-libertes-fondamentales-en-france-quels-enjeux-aujourd-hui.*

Culture en péril

Suite aux attentats de janvier, de nombreuses productions artistiques ont été autocensurées par peur de représailles terroristes. Libération revient sur ce phénomène.

Pour ne pas heurter la sensibilité du public, par mesure de sécurité ou pour éviter de raviver les tensions… Des producteurs, directeurs, élus ou mêmes artistes tentent de se justifier après avoir censuré des œuvres d'art ces dernières semaines. Des mesures de précaution qui font de ces œuvres des victimes collatérales des attentats à Charlie Hebdo. Passage en revue.

Carnaval chamboulé

Il n'y aura finalement pas de char Charlie Hebdo au carnaval de Cologne, le plus célèbre d'Allemagne. Les organisateurs l'ont annoncé ce jeudi : «Nous souhaitons que tous ceux qui viennent […] vivent un carnaval joyeux, libres et sans préoccupations.» Aucune menace ne pesait sur l'événement mais quelques citoyens avaient fait part de leurs inquiétudes. Ce char avait pourtant été prévu en hommage… à la liberté d'expression.

Affiches retoquées

«On ne peut pas rire de tout» : le nouveau spectacle de Patrick Timsit à Paris n'a jamais si bien porté son nom. L'affiche de sa représentation au théâtre du Rond-Point a été refusée le 12 janvier par le groupe JCDecaux parce qu'on y voyait l'humoriste enlacer une bombe. Cela n'a pas amusé le publicitaire qui a préféré la modifier «pour ne pas heurter la sensibilité des personnes après les attentats».

Autre affiche abandonnée : celle représentant une femme voilée avec une larme de sang sur le visage. Elle devait être placardée sur les colonnes Morris et dans les couloirs du métro parisien pour la pièce de théâtre Lapidée. Ce spectacle sur la lapidation des femmes au Yémen a aussi été annulé : il n'a été joué que trois fois sur les trente représentations prévues au départ au petit Ciné 13 à Paris. «La préfecture de police, contactée par un membre de la production, nous a dit que, dans les circonstances, l'affichage pourrait être considéré comme une provocation, a expliqué le producteur de la pièce, Claude Telliez. Comme il ne s'agit pas d'un lieu public, nous ne pouvions pas être protégés dans le cadre de Vigipirate, et nous devions recourir à une société de sécurité privée : c'est possible pour trois représentations mais pas pour trente. Il ne s'agit pas d'autocensure, il s'agit de responsabilité.» L'équipe a donc décidé de jouer en juillet au festival «off» d'Avignon avant de reprendre la pièce début 2016 à Paris, selon la Tribune de Genève.

Films déprogrammés

On ne sait jamais. Un film sur le terrorisme, ça peut donner des idées. Nommé aux oscars et aux césars, Timbuktu, le long-métrage franco-mauritanien d'Abderrahmane Sissako, a aussi fait parler de lui après avoir été déprogrammé plusieurs fois en France et en Belgique. «Il faut éviter que des jeunes prennent des jihadistes comme modèles», s'est justifié le maire UMP de Villers-sur-Marne (Val-de-Marne) après avoir annulé sa projection du cinéma municipal. Jacques-Alain Bénisti aurait même déclaré que Timbuktu faisait «l'apologie du terrorisme» avant de démentir l'information.

Face aux critiques, l'édile a finalement repoussé la programmation à plus tard mais la polémique ne s'arrête pas là. Le film, qui dénonce la terreur menée par les islamistes à Tombouctou, au nord du Mali, va même précipiter, pour un temps seulement, l'annulation du festival Ramdam de Tournai en Belgique «en raison de menaces terroristes», selon les autorités. Une autre œuvre représentait aussi une cible potentielle pour le festival : celle d'un documentaire, Essence of Terror. Quelques jours plus tard, Timbuktu est encore annulé en Belgique dans un ciné-cocktail de Louvain-la-Neuve, comme le rapporte Le Soir. Une décision prise par la direction du cinéma et l'Association des habitants de la ville. Il n'y avait cette fois-ci pourtant eu aucune menace : «La décision est de notre seul ressort, même si nous la regrettons», ont-ils expliqué.

Même sort réservé au film L'Apôtre de Cheyenne Carron qui raconte la conversion d'un jeune musulman au catholicisme. Sa projection a été annulée le 15 janvier dans un cinéma de Nantes. «La Direction générale de la sécurité intérieure nous a vivement conseillé d'annuler notre soirée devant les risques d'attentats, avance la Fédération des associations familiales catholiques de Loire-Atlantique, cette projection pouvant être perçue comme une provocation par la communauté musulmane.»

Expos annulées

Le 22 janvier, le Musée Hergé de Louvain-la-Neuve, en Belgique, décide aussi d'annuler «pour des raisons de sécurité» une exposition temporaire sur «la caricature», en hommage à Charlie Hebdo. La décision a été prise après le coup de filet effectué le 15 janvier dans les milieux jihadistes pour déjouer un attentat contre des policiers.

Qelques jours plus tard, une œuvre représentant des paires d'escarpins posées sur des tapis de prière musulmans est retirée de l'exposition Femina à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine). Une décision prise par l'artiste elle-même et par les commissaires de l'exposition, par mesure de précaution. La Fédération des associations musulmanes de Clichy avait en effet envoyé un message à la mairie pour dire son inquiétude de voir exposée une œuvre sur la prière, l'un des cinq piliers de l'islam, et se déresponsabiliser par avance de tout incident pouvant survenir. Ce mercredi, la direction est finalement revenue sur cette décision après avoir convaincu le maire de mettre en place un dispositif de sécurité et des prises de parole sous forme de dialogues avec les citoyens.

Si certains musées ont décidé de s'autocensurer, d'autres préfèrent jouer la carte de la discrétion pour éviter les ennuis. The Observer, journal du dimanche britannique associé au Guardian, a révélé, le 25 janvier dernier, la tromperie des responsables du musée Victoria & Albert Museum à Londres. Ces derniers avaient assuré à des historiens de l'art et des religions, qui enquêtaient là-dessus, ne posséder aucune image représentant le prophète Mahomet dans leurs collections. Mais un spécialiste américain a trouvé la trace d'un poster iranien représentant le prophète dans leur catalogue numérique. Une image qui a subitement disparu de la base de données accessible en ligne. Selon le musée, l'image a été retirée du catalogue pour des raisons de sécurité : «Malheureusement, nous avons eu tort de dire qu'il n'y avait pas d'œuvre montrant le prophète Mahomet dans les collections du V & A.» L'image reste conservée dans les collections, mais n'est pas exposée. De son côté, The Observer glisse le poster en question dans son article mais préfère prévenir en gras au début de son texte : «Attention, cet article contient l'image du prophète Mahomet, qui pourrait offenser certaines personnes.»

Enfin, à Welkenraedt, en Belgique, une exposition qui prévoyait un panneau consacré à Charlie Hebdo, a également été censurée. Elle était pourtant consacrée à… la censure. Selon le site de la RTBF, la direction a préféré la retirer par crainte, là encore, d'un acte isolé.

Extrait de : *"Après "Charlie Hebdo", la culture s'auto-censure"*, Libération, Cécile Bourgneuf (publié le 29/01/15)

Article complet à retrouver sur : http://next.liberation.fr/culture/2015/01/29/apres-charlie-hebdo-la-culture-s-autocensure_1191212

Renseignez-vous !

Le Monde décrypte la loi votée sur le renseignement en mai 2015. Elle donne notamment un plus grand pouvoir de surveillance à la DGSI, impliquant des dangers de dérive.

Ce texte, fortement décrié par la société civile pour son manque de contre-pouvoir et le caractère intrusif des techniques qu'il autorise, entend donner un cadre aux pratiques des services de renseignement, rendant légales certaines pratiques qui, jusqu'à présent, ne l'étaient pas. Retour sur ses principales dispositions, après son passage en commission des lois et après le débat en séance publique.

Définition des objectifs des services

Le projet de loi énonce les domaines que peuvent invoquer les services pour justifier leur surveillance. Il s'agit notamment, de manière attendue, de « l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et de la défense nationale » et de « la prévention du terrorisme », mais également des « intérêts majeurs de la politique étrangère », ainsi que de la « prévention des atteintes à la forme républicaine des institutions » et de « la criminalité et de la délinquance organisées ». Des formulations parfois larges qui inquiètent les opposants au texte qui craignent qu'elles puissent permettre de surveiller des activistes ou des manifestants.

[...]

La suite de l'article aborde successivement les différents points chauds de la loi, tels que le rôle et les pouvoirs de la Commission de contrôle, l'utilisation des boîtes noires pour analyser les métadonnées, les nouveaux outils de collecte de données à disposition des enquêteurs ou encore la conservation de ces dernières dans des fichiers inaccessibles à la CNIL. Nous vous invitons à creuser ce sujet qui chacun nous concerne en vous reportant au lien donné ci-dessous !

Extrait de : *Le projet de loi sur le renseignement massivement approuvé à l'Assemblée*, Le Monde, Martin Untersinger (publié le 04/05/2015)

Article complet et vidéo explicative à retrouver sur : *http://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/05/04/que-contient-la-loi-sur-le-renseignement_4627068_4408996.html#qCbTFwxzW65fTrX6.99*

La Guerre m'a appris

Ce n'est pas avec mélancolie que j'écris aujourd'hui, contrairement à la réalité de la guerre déroulée dans mon pays... Cette guerre qui m'a tant appris malgré toute sa douleur, qui a remodelé mon humanité d'une manière que je souhaite partager avec vous. Et ce n'est pas pour dire que ce qui est en train de se passer là-bas est beau, mais c'est plutôt pour lutter contre elle, avec espoir et optimisme.

C'est pour me redécouvrir moi-même d'une manière nouvelle et reconstruire ma vie sur une base forte et plus profonde.

C'est pour ne pas penser que le temps passé depuis le début de cette guerre jusqu'à présent était du temps perdu !

Chers amis

Un enfant mourant à cause de plusieurs balles à bout de souffle transmit un message à l'humanité entière en prononçant ces derniers mots sacrés : "je vais raconter tout à Dieu".
Après avoir vécu cette tragédie et plusieurs autres, après avoir connu la peur, la terreur, la perte, le désespoir, la douleur, le manque, etc. Après avoir gravé certaines images et situations inoubliables dans ma mémoire, dans mon esprit et ma conscience ; une toute petite flamme d'espoir est née dans mon esprit afin que commence ce que je préfère appeler MA RENAISSANCE !
Car c'est de la douleur du ventre que l'espoir naît.

Chers amis,

J'ai appris, durant mes dernières cinq années, que les relations les plus profondes et les plus franches d'amour et d'amitié se réalisent et s'approfondissent dans la guerre.
Et que les moments les plus précieux dans ma vie sont ceux que j'ai passé à l'abri auprès de ma famille en face de tous les ouragans.

Cette guerre m'a appris également, que le commérage, la médisance et le fait de poignarder dans le dos tuent les plus beaux moments, ces moments doux qui auraient pu être des moments de plaisir et des liens réels, profonds et créatifs qui peuvent garder les plus beaux souvenirs dans le cœur.

La guerre m'a appris à vivre ma vie heureuse et à aimer le monde autour de moi, parce que la vie est plus courte et plus belle et qu'il ne faut pas la perdre dans la haine et la méchanceté.

La guerre m'a appris à tolérer les gens et à m'excuser quand j'ai tort.

La guerre m'a appris à bien connaître l'essence de l'homme, celui qui peut mentir et sacrifier son amour de la patrie et de l'être humain pour son propre bénéfice.

Le fait de naître et grandir dans un pays de différentes ethnies et croyances religieuses était toujours pour moi ainsi que pour le peuple de mon pays un grand avantage qui prouve la richesse de notre civilisation et notre histoire et qui approfondit également les relations de la solidarité et de l'humanité dans nos esprits.

C'est pour cette raison précisément que nous avons appris que c'est aujourd'hui plus qu'hier que nous avons besoin de rester unis et solidaires ensemble afin de réussir à affronter l'amère réalité et les moments difficiles qu'on est en train de vivre, car, la guerre entre les frères si elle rage, elle dure longtemps et purge beaucoup.

La guerre m'a appris que mon ami d'enfance avec qui je me suis assis un jour sur les bancs de l'école, avec qui j'ai partagé un morceau de pain, ne sera jamais un ennemi quelle que soit sa race et sa religion... Le terrorisme n'a pas de religion…
Et c'est là que la guerre m'a appris que la religion est à Dieu alors que la patrie est à tout le monde.

La guerre m'a appris à bien apprécier la valeur et l'importance de l'éducation, lorsque, en un clin d'œil vous vous trouvez dans la rue, devant votre maison ruinée sans un sou, c'est là que seules vos études vont vous aider à survivre et à sauver avec vous les autres générations, des générations d'enfants et de jeunes qui étaient forcés d'arrêter leurs études à cause des bombardements, c'est l'instinct du don qui naît après la perte et qui vous pousse à donner sans limites et à partager vos connaissances avec ces enfants privés de tous les droits, le droit à l'éducation.

Finalement,
il s'agit d'embrasser l'optimisme et de reconstruire nos cœurs avec la bonté et la satisfaction afin d'atteindre le bonheur que nous cherchons dans cet univers étrange et dans cette vie.

Roya ALMOSTAFA

L'outil de la Création

Liberté de presse, Liberté d'opinion, Liberté de pensée, Liberté d'expression, ça fait beaucoup de libertés à défendre quand même. Mais là n'est pas le sujet de cet article.
Je vais ici tenter de parler d'une liberté pas très médiatisée mais pourtant extrêmement populaire : la liberté d'association.

" L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. ".
Et ce n'est que le premier des vingt-sept articles qui régissent juridiquement les associations à but non lucratifs en France dans la Loi du 1er Juillet 1901. Mais je ne vais pas parler ici des méandres sibyllins de la loi française. Je veux plutôt me pencher sur l'utilité de cette loi, ce qu'elle nous apporte, et ce qu'elle nous permet.

Un principe

Utile, elle l'est. Chaque citoyen français peut, et ce dès ses 16 ans, faire partie ou diriger une association. Cela peut paraître anodin, et plus assimilé à un hobby, mais ne serait-ce pas un peu plus profond que ça ? Pour être clair, la loi 1901 donne un statut légal à un groupe de personnes qui œuvrent dans le même but. Et on peut œuvrer de beaucoup de façons différentes.

En France, on compte 11 millions de bénévoles investis dans des associations. Comment peut-on dire que leurs actions sont minimes alors qu'un dixième de la population y participe ? Est-ce que le principe associatif n'est pas le VRAI pouvoir de la démocratie ? Pour moi, il l'est. C'est la façon qu'a la population de se prendre en main, de se responsabiliser. La démocratie ne devrait pas se résumer à la simple action de voter ou de discuter des ridicules petites mesquineries de l'Assemblée autour d'un verre de rouge (aussi agréable que cela puisse être).

Attention cependant, ne croyez pas que je dénonce une éventuelle inutilité du Parlement, bien au contraire. Je pense juste que nous ne pouvons résumer notre vie politique à un bulletin de vote tous les 3 ans. La démocratie s'échelonne et se construit en partant de la base, en partant de la population. Et le moyen le plus résilient, le plus durable, de changer les choses, reste d'opérer ces changements par nous-mêmes, au lieu de les déléguer. C'est donc un vrai pouvoir qu'a le peuple de pouvoir construire sa société, en dehors du vote pour une instance ou pour une autre.

Le pouvoir au peuple

Est-il raisonnable d'attendre que le monde évolue dans une direction qui nous plaît juste grâce aux mots et aux débats ? Nous ne pouvons plus nous contenter de nous plaindre de l'inefficacité ambiante des politiques. Nous ne pouvons plus non plus parler des politiques comme ''ceux qui font de la politique'', comme s'ils avaient un monopole. Ils auront ce monopole si on le leur laisse.

Notre société nous donne l'opportunité de prendre le pouvoir, quoiqu'on en dise, mais pas pour le mettre dans les mains d'une personne. C'est peut-être ça qui rend le système un peu difficile à appréhender, c'est que nous devons (et le mot devoir est primordial) tous nous investir pour partager les bénéfices de notre travail.

Pourquoi simplement attendre qu'un de mes concitoyens s'occupe de nettoyer les routes, de gérer le recyclage ou de développer des entreprises davantage tournées vers le social ?

Ce n'est pas anodin d'agir par soi-même, et bien souvent on ne reste pas seul longtemps. On voit depuis déjà pas mal de temps fleurir partout en France des initiatives citoyennes qui proposent de vivre différemment. Et une fois sur dix, une de ces initiatives fonctionne. Ferme sans pétrole, monnaies locales, groupes d'intégration de sans-papiers.

Tous les moyens sont bons pour améliorer le système, il ne manque souvent que de la ''main d'œuvre''. Et nous ne sommes pas obligés de nous mettre à planter des radis garantis sans engrais pour contribuer à la société.

Suivre sa passion et regrouper tous ceux qui la partagent, c'est déjà créer un lien qui est essentiel à un mode de vie libre. Ces initiatives ne sont-elles pas de nature à changer les choses ? La démocratie est un système instable, qui demande en permanence une remise en question et un investissement de ses citoyens.

C'est le système qui ne pourra jamais être acquis. Et c'est aussi celui qui a le temps d'adaptation le plus lent, avec une inertie très forte.

Mais cette inertie, nous pouvons jouer avec elle. Nous ne pourrons pas voir les effets d'un centre d'aide sociale à la réinsertion 6 mois après son ouverture. Mais 3 ans après ?

Une responsabilisation

Laissons à l'État le soin de gérer les lois, continuons à nous plaindre lorsqu'il ne nous satisfait pas, mais arrêtons par contre de penser que cela suffira. Et arrêtons de penser que cela devrait suffire.

Le contre-pouvoir est à portée de main. Ce n'est pas une religion de croire que la force de l'action peut influencer la société. Combien de personnes participent à une AMAP à l'Insa, et combien en ont entendu parler ?

Peut-être pas autant qu'il le faudrait (personnellement, je ne suis pas inscrit…), mais c'est un système qui se développe.
Et il ne tient qu'à nous de faire en sorte qu'il se développe toujours plus. Et lorsque ce système aura suffisamment séduit, les institutions légales, par la force des choses, se mettront au niveau.

La loi ne pourra pas toujours précéder l'innovation. On continue à nous parler de développement durable, mais ce développement ne pourra pas venir d'en haut. Il ne nous tombera pas dans la bouche, car le plus gros risque à attendre que ça arrive, c'est d'attendre trop longtemps.

Une question cependant demeure : et si je n'ai pas envie d'utiliser mon temps libre pour ça ? Eh bien là, je n'ai pas de réponse.
Mais j'ai bon espoir que la plupart des gens deviennent accros à faire des choses, lorsqu'elles sont utiles.

Nicolas

POTINS

Ceux qui survivent dans la presse traditionnelle sont ceux qui pratiquent l'auto-censure. Du coup, les jeunes s'en écartent…
Julian Assange

L'australien fondateur de WikiLeaks, le site qui avait publié des documents confidentiels américains sur les guerres d'Irak et d'Afghanistan (notamment des bavures militaires), vit depuis trois ans reclus dans l'ambassade d'Équateur à Londres. Sous le coup d'un mandat d'arrêt international lancé par la Suède pour agression sexuelle, il craint d'être extradé vers les États-Unis où il encourt la perpétuité voire la peine de mort.

Parler de liberté n'a de sens qu'à condition que ce soit la liberté de dire aux gens ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre.
George Orwell

En Russie, l'opposition à Vladimir Poutine est toujours très violemment réprimée. Pour faire taire les voix dissidentes, le Kremlin organise en effet des disparitions ou assassinats politiques pour lesquels il fait en sorte de dissimuler son implication. Les exécutants impliqués dans ces opérations font certes l'objets d'une poursuite judiciaire officiellement mais ils ne sont évidemment jamais ni identifiés ni reconnus coupable. Si vous souhaitez creuser le sujet, une infographie sur le sujet réalisée par l'AFP est à retrouver à l'adresse suivante : http://www.rtl.fr/actu/international/infographie-russie-la-longue-liste-des-opposants-a-poutine-assassines-7776818393.

Reporters sans frontières

Tous les ans, la célèbre ONG sort son classement de la liberté de la presse, par pays. Un classement qui prend en compte la pluralité des opinions, les difficultés et pressions auxquelles sont soumis les journalistes et les net-citoyens. Il est établi sur la base d'un questionnaire à remplir (un peu plus compliqué que ceux des PPH), et d'études faites sur le terrain par un réseau de correspondants sur les violences et/ou enlèvements perpétrés.

La France, classée **38ème sur 180,** a une situation ''plutôt bonne''. Rassurant pour commencer, mais pas non plus très folichon. Située à la **11ème position** (sur 134) en 2001, elle a progressivement dérivé jusqu'à aujourd'hui. Sont notamment mis en cause : les violences envers les journalistes pendant les manifestations, le problème du secret des sources mis à mal par le cadre légal et des problèmes de conflits d'intérêts. Rien qui ne nous est réellement inconnu, surtout si on regarde la sacro-sainte télévision ...

Pour ce qui est de l'Union Européenne, les rageux pourront dire que l'UE est anti-démocratique et fasciste et raciste ou tout ce qu'ils voudront, les 5 premiers pays du classements sont Européens, et 14 des 20 premiers également. Mais ne partons pas dans l'autre sens en disant que tout va bien dans le meilleur des mondes. Les pays nordiques restent en tête, et on assiste à une dégradation depuis quelques années, qui devient phénoménale pour certains pays du Sud de l'Europe comme la Grèce, l'Italie, ou encore la Hongrie, où la liberté de la presse pâtit sérieusement des mesures prises par le gouvernement d'Orbàn... La Grèce est située à la **91ème place** du classement. Cette grande disparité serait due à un manque de coordination sur les libertés de la presse au sein de l'Union, et à la trop forte place de l'argent dans le succès d'un groupe d'information. Là encore, nous assistons -et sommes acteurs- d'une période phare de notre Histoire. Charlie ou pas Charlie, prenons tous conscience que notre liberté de la presse n'est pas si évidente...

Le détail du classement est à découvrir sur le site de RSF.

Une fois n'est pas coutume, nous profitons de ce numéro pour vous dire que les pages de votre journal vous appartiennent ! Faites-en bon usage.

Cassage d'oreilles

Marre d'entendre toujours la même chose quelle que soit l'heure à laquelle tu écoutes la radio ? Sache que les choses ne changeront pas de sitôt si tu restes les bras croisés à maugréer. Car la seule chose plus insupportable que Black M, ce sont ceux qui lui crient dessus.

J'ai conservé un bon souvenir de mon stage ouvrier de première année. Cependant, je ne regretterai pas ces interminables moments dans la voiture de l'entreprise à écouter Fun Radio ou Skyrock. Lorsqu'on allume une radio dite "populaire", la musique commerciale tourne en boucle. Une seule et même chanson peut revenir deux, voire trois fois par heure. La création semble avoir disparu de ce genre de musique. On y retrouve toujours les mêmes accords, la même structure et les paroles sont rarement plus originales.

Ces œuvres sont souvent décrites comme de la mauvaise musique. Cependant, on ne peut pas réellement décider de ce qui est bon ou pas dans un domaine artistique. Nos opinions se forgent à partir de nos goûts personnels et des avis des personnes qui nous entourent, les critiques par exemple. Les groupes actuels qui ont du succès sont rarement appréciés des musicologues et autres spécialistes. On peut considérer ces derniers comme une référence : ainsi, on peut apprécier l'écoute d'un morceau et paradoxalement le considérer comme mauvais.

C'était mieux avant

On entend souvent que la musique d'aujourd'hui est moins bien qu'avant. Il est néanmoins plus difficile qu'il n'y paraît de comparer objectivement des œuvres musicales de différentes époques. Ainsi, les groupes à succès d'aujourd'hui seront probablement oubliés d'ici une dizaine d'années. Qui se souvient des Lofteurs ou de Linkup ? Ils ont pourtant passé plusieurs semaines en première position du top 50. Cela rend la comparaison qualitative difficile : la vision que l'on a de la musique des années 90 est biaisée par le fait que la quasi-totalité des groupes sont tombés dans l'oubli. Ceux que l'on a retenus sont souvent plus novateurs et marquants. On prononce alors cette fameuse phrase : "C'était mieux avant !"

Cependant, si on juge de la qualité d'un morceau par son degré d'élaboration et de complexité, c'était bel et bien mieux il y a 30 ou 60 ans. Une étude dirigée par Joan Serrà, "Measuring the Evolution of Contemporary Western Popular Music" a ainsi comparé 464 411 chansons datant de 1950 à 2010. Le traitement des données a permis d'émettre le constat suivant : au fil du temps, le nombre de notes différentes par œuvre a diminué, la variété entre chansons d'une même époque est en baisse, et le volume sonore des morceaux s'accroît légèrement.

Synthé-Deezer

Mais pourquoi ? Plusieurs théories complémentaires expliquent ce phénomène. Tout d'abord, le développement et la popularisation de la musique électronique facilitent la reproduction des accords et l'homogénéisation des morceaux (sans pour autant les encourager). Beaucoup de titres populaires sont "samplés" à partir d'anciens succès pour garantir un bon résultat commercial. Peut-être également que la musique s'accentue de moins en moins sur la mélodie mais sur les instrumentations utilisées : au lieu de changer les notes d'un morceau à un autre, on utilise un nouveau son de clavier.

La façon dont les classements sont élaborés a également changé. En effet, il y a quelques années, les classements musicaux étaient liés au nombre de CDs et de vinyles vendus. Aujourd'hui, la part d'audience du public d'internautes a explosé. Ce sont désormais les utilisateurs de réseaux sociaux, de YouTube ou de sites de streaming qui ont la plus grande influence sur le top 50. Or le public d'internautes est nettement plus jeune que celui des acheteurs de CD et de vinyles.

Et, dans la majorité des cas, un public jeune préfère une musique moins élaborée, plus simple et plus facile d'accès. Jetez simplement un coup d'œil à ce que vous écoutiez il y a cinq ou dix ans pour vous en convaincre. Si ce sont les plus jeunes qui décident de ce qui passe à la radio populaire et de ce qui se retrouve en tête des classements, la simplification de la musique est une banale adaptation des producteurs à la demande. Ceux qui n'apprécient pas la musique commerciale peuvent devenir intolérants vis-à-vis des radios populaires. Ces dernières n'ont alors plus du tout intérêt à proposer un contenu varié puisqu'elles ont déjà perdu ces auditeurs. De plus, l'homogénéisation des œuvres permet aux grands groupes de produire des morceaux rapidement et surtout d'avoir moins de risque d'échec commercial. Ce qui passe en boucle à la radio n'a alors plus rien à voir avec une création musicale mais est un simple produit de consommation.

Partez à la chasse !

Malgré ce constat que je trouve personnellement désespérant, il n'y a jamais eu autant de diversité dans le monde de la musique. Mieux, tous ces artistes sont de plus en plus accessibles, notamment grâce à Internet, et il est plus aisé pour un illustre inconnu de se mettre à composer et de diffuser sa musique. De nombreuses communautés se sont formées pour lutter contre l'avancée de la musique formatée et il est facile de trouver des blogs, des webradios, des playlists, réalisés par des passionnés qui peuvent nous faire découvrir d'excellents artistes.

Enfin, il existe une solution simple et efficace pour vous débarrasser de la musique commerciale. Ne dites pas que c'était mieux avant. N'essayez pas de défendre votre style de musique favori. Ne soyez pas en colère contre ceux qui écoutent Nicki Minaj. Coupez le son ! Ne continuez pas à écouter lorsque ce n'est pas de votre goût ! Les grands producteurs se fichent de ce que vous pensez de la musique de leurs artistes, tant que vous regardez leurs clips et que vous écoutez les pubs. Alors éteignez la radio, ouvrez vos chakras et cherchez quelques minutes quelque chose de nouveau. Vous y prendrez goût.

Gaëtan

On lorgne en Pologne

En août dernier, le peuple polonais a choisi de mettre à sa tête Andrej Duda, du parti nationaliste Droit et Justice (PiS), et a confirmé son choix lors des législatives d'octobre.

Pourtant, rien de plus démocratique et de plus légal que l'ascension au pouvoir de Duda et consorts. 51% des voix pour les deux élections, le peuple a choisi de suivre le programme eurosceptique et conservateurs (mais pas libéral) de PiS. Mais même ce programme qui pourrait paraître un tantinet révoltant pour certains –je vous invite à aller voir l'histoire de ce parti et des frères jumeaux à sa tête jusqu'à récemment-, n'est pas respecté par le gouvernement, et les mesures qui sont prises depuis maintenant 5 mois commencent à inquiéter beaucoup de monde, et pas qu'en Pologne.

Une arrivée sensationnelle

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement s'est attelé à réformer une des instances les plus importantes de la société civile, le Tribunal Constitutionnel, ce que nous appelons en France le Conseil Constitutionnel. Cette institution permet d'attester de la légalité des lois proposées et votées. Cette réforme passe donc plutôt mal auprès de l'opposition, notamment depuis que la majorité a nommé directement 5 nouveaux juges de ce tribunal, et a refusé de valider la nomination de 3 autres juges qui eux étaient soutenus pas l'ancienne majorité… En bref, un coup de pied dans la Constitution et dans les contre-pouvoirs qui est loin de plaire. De grandes manifestations, rassemblant plus de 50 000 personnes ont déjà été organisées pour contrer ces dérives qui font frémir la population polonaise. D'autant que rien ne présage une amélioration dans ce que certains appellent des dérives autoritaires qui attaquent la séparation des pouvoirs, si chère dans nos esprits occidentaux. Dans le collimateur désormais, la liberté de presse qui est très développée en Pologne par rapport à certains autres pays de l'Est, et c'est ce qui touche particulièrement une partie des Polonais.

Encore ?

Une dérive grave qui n'est pas sans rappeler le cas de la Hongrie, et de Viktor Orbàn, son président. Les mêmes déviances ont pu être observées il y a quelques années lors de son élection. Mais l'Union Européenne était restée relativement passive, déjà tenue très occupée par la crise grecque. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et l'UE a décidé de ne pas se laisser déborder par ces événements qui déstabilisent réellement sa légitimité. Une enquête a été lancée pour voir où en était réellement la situation de la Pologne, il n'y a pas si longtemps encore très bon membre sur le plan social et économique. On parle désormais de ''retrait du droit de vote au Conseil européen'' ou de sanctions économiques (fin de certaines subventions par exemple), ce qui est très peu probable actuellement. Pour l'instant, le dialogue est amorcé pour tenter de conserver l'État de droit en Pologne.

Un défi fondamental

L'évolution actuelle du paysage politique semble assez uniforme ces derniers temps. Montée du nationalisme, renfermement sur soi-même et détachement même de l'idée d'une Europe unie. On nous a rebattu les oreilles maintes et maintes fois déjà sur les dangers de ces partis d'extrême qui font peser sur nous la menace d'un retour en arrière. Car c'est cela la grande peur aujourd'hui, en France comme dans le reste de l'Europe : le retour en arrière. Sur le plan économique, démocratique ou social, on a peur de perdre ce que l'on a déjà acquis. Mais parfois je me demande si nous nous rendons vraiment compte de ce que nous avons, et surtout, je me demande si ''acquis'' est un mot qui convient à la société dans laquelle nous pouvons évoluer. Quels acquis y a-t-il en Pologne, quels acquis y a-t-il en Europe ? Une question des plus légitimes, même pour nous en France, surtout pour nous en France … Le peuple polonais a bien compris la précarité de notre situation de peuple qui se dit libre, et le distingo doit être net si nous voulons continuer à l'être, et même l'être encore plus. Faire la différence entre ce que nous pouvons, ce que nous devons améliorer, et ce que nous pouvons perdre à chaque instant. Est-ce que la liberté de presse est tellement habituelle pour nous qu'il n'est pas besoin de la défendre ? Est-ce que le droit de vote nous semble si inutile qu'il est suffisant de ne pas voter, même blanc –tout cela mène à un débat bien plus complexe ? Est-ce que la liberté d'opinion est tellement évidente que débattre n'est plus qu'une vague possibilité aujourd'hui ? Ces questions sont ouvertes aujourd'hui au sein de l'Union Européenne, au sein de chaque pays, et je vous invite non pas à y répondre, mais à les poser. Je ne doute pas du résultat, j'appréhende juste le moment où nous l'aurons …

Nicolas

STOP PUB

Les nuages sombres qui planent sur la créativité artistique ne sont pas là par hasard Bien sûr ils nous paraissent plus gros car nous sommes là pour les observer, mais la tempête approche... et cette métaphore est bien trop pompeuse ! Un petit commentaire de l'article ci-dessus.

Bien qu'il faille prendre en compte le phénomène d'oubli des artistes/groupes peu marquants, on peut tout de même observer une chute de la qualité des œuvres grand public depuis quelques années… Et pas qu'en musique !

En témoigne la popularisation des shows télévisés sans intérêt, sinon un triste abrutissement favorisant la passivité et la réceptivité aux messages publicitaires… Cette recherche du "temps de cerveau disponible", expression si chère à Partick Le Lay, que *TF1* vendait à *Coca Cola* il y a dix ans, n'a fait que croître et se répandre à toute la sphère médiatique depuis.

Liaisons dangereuses

Le virus du profit a même réussi à se faufiler jusque sur Internet, plateforme qui se veut pourtant libre et indépendante. À l'image de Cyprien, probablement le vidéaste français le plus populaire, qui totalise plus de 8 millions d'abonnés et un milliard de vues cumulées, rivalisant donc avec les plus grandes chaînes de télé françaises. Une aubaine pour les publicitaires, qui n'hésitent pas à proposer d'alléchants contrats à ces nouvelles stars du net. Ce n'est pas problématique en soi, le sponsoring étant parfois nécessaire afin de réaliser un projet d'envergure. Non, ce qui est malsain c'est qu'on n'entend (presque) jamais ces vidéastes mentionner leurs sponsors, et qu'ils se proclament volontiers indépendants. Et comme beaucoup de spectateurs sont des jeunes, aux goûts plutôt influençables et toujours à la recherche de la dernière tendance ("t'as vu le nouveau jeu de Squeezie ?!"), cette forme de publicité moderne est encore plus insidieuse qu'avant… Une apparence de plus en plus "cool", et trompeuse à la fois.

Nuançons !

Bien sûr, tout n'est pas noir ou blanc et ils sont nombreux à critiquer ces mécanismes, qui sont bel et bien des choix de fonctionnement propres à YouTube, et non une quelconque nécessité pour rester compétitif. On peut citer Antoine Daniel et DanyCaligula (tiens, voilà que je me mets à faire de la pub aussi…), qui ne cachent pas leur déception devant ces nouvelles coutumes de l'Internet, et expliquent clairement qu'elles ont pour but l'enrichissement et pas la simple "survie".

Pour rester dans les bonnes nouvelles, nous avons eu l'agréable surprise du projet de loi destiné à supprimer les publicités dans les créneaux télévisuels destinés aux enfants.

Les sénateurs se rendraient-ils enfin compte des dégâts causés par la pub sur nos cadets ? Il semblerait que oui.

Et l'annonce de ce projet me fait rêver d'un monde dans lequel les techniques de ciblage d'esprits innocents (connaissez-vous le marketing viral ?), techniques hautement immorales et pourtant devenues si banales, seraient absentes, voire proscrites…

Mais gardons les pieds sur la tête et les épaules sur terre, ce projet de loi n'a que très peu de chance de passer, après l'opposition de la ministre Fleur Pellerin et du gouvernement qui en "approuvent le principe" mais ne veulent pas fragiliser "les finances du secteur public de l'audiovisuel"...

Cependant, comme le fait remarquer le Sénateur écologiste André Gattolin, c'est au moins une "victoire sociétale" car le débat est lancé, et une proportion non négligeable de la population est sensible à ce sujet… Je peux recommencer à rêver.

Arthur

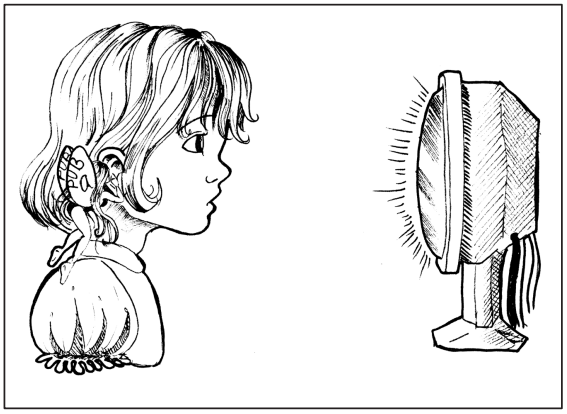

Une fois n'est pas coutume, nous profitons de ce numéro pour vous dire que les pages de votre journal vous appartiennent ! Faites-en bon usage.

Ma rétro (très perso) 2015

Qu'entends-je ? Un numéro spécial liberté d'expression ! Je vais peut-être pouvoir souffler un peu … et surtout prendre une grande inspiration pour pousser une gueulante ! Si à *L'Insatiable* on n'est pas en temps normal des afficionados de la langue de bois, je profite d'une si belle occasion pour me lâcher un peu : il y a tant à dire sur 2015 !

D'ordinaire, écrire pour *L'Insatiable* c'est se mettre à fond sur un sujet qui m'intéresse de sorte à attirer l'attention de ceux qui me lirons sur une actualité (insalienne ou non) dont j'ai envie de parler. Accroche, enchaînements logiques, citation des sources, tout doit être également parfait dans la forme pour garantir un rendu final de qualité ! Mais le hors-série que vous tenez entre les mains n'est pas un numéro régulier de *L'Insatiable*.

Il a été conçu pour me permettre comme bien d'autres d'exprimer des opinions sur des thèmes qui me tiennent à cœur, rien de plus, sans regard aucun pour les grandes considérations journalistiques énoncées plus haut. Alors oui, la forme sera sans doute un peu plus décousue qu'à l'accoutumée, le fond un peu moins irréprochable, mais pour une fois vous allez pouvoir y voir tout à fait clair dans mon " je " !
Vous êtes prêts ?

Remonté comme une pendule

2015 s'en est allée, et comme chaque fois voici venue l'heure du bilan, ce petit moment qu'on prend chacun de son côté pour faire le point, se retourner sur l'année écoulée et respirer un bon coup avant de se lancer de nouveau tête baissée sur le chemin tortueux de celle à venir. En m'obligeant à prendre le temps d'y revenir, je m'extrais quelques heures du rouleau compresseur quotidien abrutissant qui me tient et m'empêche de voir certains jours plus loin que le bout de mes pieds. Je laisse libre cours à mes pensées, tente de me souvenir d'un détail, fais quelques recherches et peu à peu… les choses me reviennent en tête et une flopée d'émotions se bousculent. Reste encore à mettre des mots dessus. Ce soir je me sens tout à fait remonté pour cela, me voilà prêt à asséner les douze coups de ma rétrospective 2015 telle une horloge un soir de 31. Rentre vite Cendrillon, ça va barder !

J'ai envie de commencer par un " coup de bol ", qui ne remonte qu'à un mois et demi à peine : n'avoir en France au sortir de 2015 aucune région gouvernée par le Front National. Pour rappel, les élections régionales c'était les 6 et 13 décembre derniers et on en était resté le soir du premier tour sur un raz de marée du parti d'extrême droite, en tête dans 6 régions sur les 13 à pourvoir. S'était ensuivie une semaine de panique générale à gauche, à droite et dans les médias, comme si personne ne l'avait vue venir.

Se retirer pour faire barrage ou se maintenir au second tour, on avait aussi eu droit à toute une série de débats enflammés autour de la question, et à un dilemme sans précédent pour les électeurs. Astro balance, j'ai dans la douleur voté pour la première fois contre mes opinions politiques, pensant bien faire.
Encore aujourd'hui, je me demande si agir de la sorte ne revenait pas tout simplement à céder à la peur une partie de mon potentiel d'expression.

La mascarade est de retour

Mon second est un " coup de poker ", avec toujours en cause les politiques français, qui ont choisi de se lancer corps et âmes dans la campagne de la présidentielle 2017 à plus d'un an et demi du scrutin. À droite, branle-bas de combat, le petit teigneux a soigneusement préparé son retour : il a changé le sigle inscrit sur sa bannière (les français sont trop cons pour voir que seul l'emballage a changé) et déterré la hache de guerre par un bon ménage dans son propre camp, n'en déplaise à " pappy Juppé, bébé Bruno ou l'autre eunuque " comme se plaît à les décrire le principal intéressé. De l'autre côté de l'échiquier, la gauche au pouvoir n'osera quant à elle plus s'aventurer sur des réformes qui risqueraient de froisser l'électeur, pensant mettre toute les chances de son côté en le brossant dans le sens du poil avant de s'entredéchirer sur une primaire courant 2016. L'immobilisme qui en découlera plaira certainement aux 10,6 % de la population active sans emploi qui assisteront moqueurs aux joutes verbales et petites piques en tout genre. Eux ont sûrement déjà une petite idée de celle pour qui ils voteront en 2017 ! Idem pour les jeunes actifs (15-24 ans), qui sont près de 25 % à être au chômage et n'ont connu que la crise et le marasme économique depuis leur naissance sous les divers gouvernements de gauche et de droite. Oubliée par ses vieux responsables politiques (tous dans le circuit depuis 30 à 40 ans !), il ne faudra pas s'étonner si la jeunesse et son ras-le-bol regardent tout à droite aux prochaines présidentielles. Pour ma part, je demeure perplexe et n'exclue pas, diplôme et jetons en poche, d'aller jouer mon va-tout à l'étranger si en 2017 Marine met tout le monde (au) tapis et rafle la mise.

Les casseroles de l'année

Bon, j'ai pas mal vociféré, j'en arrête là… avec la politique ! Passons à quelque chose de plus léger mais non moins important qui me trotte dans la tête depuis une conversation un soir au local avec notre nouveau dessinateur : place au " coup de gueule " et en musique s'il vous plaît ! Il suffit de regarder les nominations aux Victoires de la musique dans la catégorie " chanson originale " pour comprendre l'étendue des dégâts : Louanne, Maître Gims, Nekfeu et… Johny Halliday (ouf, les aînés ont failli passer à la trappe !). Je vous invite franchement à écouter les quatre morceaux en lice pour m'expliquer ensuite où est l'originalité. Des chansons aux textes vides, des enchaînements d'accords vus et revus qui traduisent le manque d'inspiration de la nouvelle génération que les maisons de production ont choisi de mettre en avant.

Pendant ce temps, elles passent à côtés de talents qui mériteraient qu'on s'intéresse à eux, mais qui n'ont ni la plastique ni les pistons nécessaires pour percer dans le milieu. Et les grandes radios s'engouffrent dans la brèche, diffusant en boucle les cochonneries pondues par des pseudo-stars de télé-réalité qu'on leur a certifiées " tendance ". Le plus triste, c'est que ce n'est pas près de changer. Apparemment, ça paie comme jamais…

Mon " coup de pub " 2015 est un peu dans la même veine puisqu'il concerne directement le cinéma et Disney, qui a flairé la bonne affaire en rachetant les droits de STAR WARS à son créateur, George Lucas, pour la modique somme de 4 milliards de dollars. Un investissement que Mickey amortira très vite, les spécialistes estimant les revenus qui seront générés par le seul 7e opus (2,2 milliards de dollars) capables de couvrir plus de la moitié de cette somme ! Et c'est sans compter ni sur tous les produits dérivés (jeux vidéos, jouets, DVD…), ni sur les 8e et 9e volets déjà programmés pour une sortie tous les 2 à 3 ans qui vont venir accroître le pactole.
Disney doit cette rentabilité exceptionnelle non-seulement à la marque STAR WARS, qui jouit d'une grande popularité de par le monde, mais aussi à une communication d'une efficacité redoutable autour de la sortie du " Réveil de la Force ". Le réalisateur J.J. Abrams et Disney ont en effet réussi à créer une attente incroyable autour du film tout au long de 2015 par un marketing viral, distillant de-ci de-là des tweets ou des extraits de bande-annonce bien choisis.

Mais plus dure est la chute pour les spectateurs, qui pourront regretter que l'équipe du film n'ait pas mis autant d'implication et d'enthousiasme dans la construction de son scénario que dans sa promotion. Pas loin d'être un plagiat de l'épisode 4, le " Réveil de la Force " est une véritable déception dans son contenu, donnant à voir une vieille génération décatie (à l'exception de Chewbacca peut-être) passer la main à de nouveaux héros loin d'être attachants pour ne pas dire ternes. Bref, il y aurait beaucoup à redire sur le fond, cela n'enlève rien à la performance commerciale et publicitaire de Disney, qui a réalisé le " gros coup " de 2015.

Arrêtons de broyer du noir

Mais quel réac' ce mec, il n'arrête pas de se plaindre ! Patience enfin, on en vient maintenant à mon " coup de cœur " de l'année, qui lui aussi travaille dans le domaine artistique ! Son nom est Marc-Antoine Le Bret et il est… imitateur ! Vous n'avez peut-être jamais entendu son nom, et c'est bien normal. Moins médiatisé qu'un Laurent Gerra ou un Nicolas Canteloup, MALB n'en est pas moins talentueux, qu'on se le dise ! À 30 ans, l'humoriste compte près de 80 voix à son répertoire dont certaines pour lesquelles il est le seul à produire une imitation de très grande perfection (Cyril Hanouna, Stéphane Bern, Cyril Lignac, ou encore les excellents Jean-Claude Van Damme et Jean-Marc Généreux).

Sa qualité d'imitation lui a d'ailleurs valu ces dernières années une plus grande visibilité médiatique avec des participations à diverses quotidiennes radios d'Europe 1 et une arrivée sur le petit écran chez Patrick Sébastien, aux Guignols de Canal+, sur D8 (TPMP) et plus récemment chez Ruquier sur France 2 (ONPC).

Un artiste à (re)découvrir sur scène dès que vous en aurez l'occasion ! En attendant, vous pouvez toujours aller sur youtube vous faire votre propre opinion.

Il en est un que MALB imite également très bien et à qui je décerne sans conteste le " coup de pied au cul " de l'année. Une idée ? Magnanime, je vous donne " un indice, chez vous… là !". " Ah vous l'avez ? " Il s'agit bien évidemment de Julien Lepers, 66 ans, qui après 27 années de bons et loyaux services à la tête de Questions pour un champion prend la porte de sa propre émission au nom d'un " rajeunissement et d'une féminisation de l'émission " (dixit France 3 qui tente de se justifier). C'est vrai qu'aller chercher pour le remplacer Samuel Étienne, 44 ans, présentateur du 19/20 de la chaîne (et toujours de sexe masculin à l'heure où j'écris) est une vraie révolution !

Tant qu'on y est, pourquoi ne pas remplacer Nagui par David Pujadas pour animer N'oubliez pas les paroles, c'est vrai que ça manque de pêche, non ? Je trouve la décision de France 3 proprement infondée, d'autant que QPUC attirait encore régulièrement 1,4 millions de téléspectateurs, un résultat correct certes en recul à cause du récent succès du jeu Slam le précédant dans la grille des programmes. Quoi qu'il en soit, je ne donne pas cher de la survie de QPUC sans Julien Lepers, dont les envolées lyriques et gimmicks (" Oh je l'aime ce jeu ! ") étaient la marque de fabrique. Je m'insurge enfin contre cette politique de l'âge ridicule menée par Dana Hastier, la patronne de France 3. À 58 ans, elle ferait bien d'ailleurs de se méfier du retour de bâton.

Outre-Atlantique

Dans le genre " coup bas ", je retiendrai assurément Donald Trump. Souvenez-vous, je vous en avais parlé dès le numéro de rentrée de ce milliardaire politiquement incorrect, candidat aux primaires républicaines aux États-Unis. Les spécialistes annonçaient alors que son attitude de provocation permanente finirait par porter atteinte à sa cote de popularité auprès des sympathisants républicains. Que nenni ! Près de 6 mois plus tard, oncle Donald et ses déclarations fracassantes sont toujours dans la place, caracolant en tête des sondages à moins de trois semaines du début des primaires avec 33 % des intentions de vote.

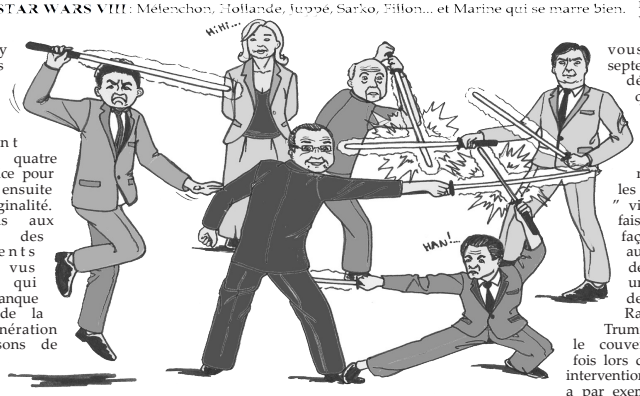

STAR WARS VIII : Mélenchon, Hollande, Juppé, Sarko, Fillon... et Marine qui se marre bien.

Souvenez-vous, avant septembre, il avait déjà accumulé quelques casseroles au cours de ses sorties en qualifiant notamment les Mexicains de " violeurs " ou en faisant référence de façon très classe aux menstruations de Megyn Kelly, une journaliste de Fox News. Raciste, sexiste, Trump a depuis remis le couvert plus d'une fois lors de ses multiples interventions télévisées. Il a par exemple prôné une interdiction totale d'entrée sur le sol américain pour les musulmans et s'est moqué en le mimant en plein meeting d'un journaliste handicapé avec lequel il a un contentieux. Il n'a pas ménagé non plus la probable candidate démocrate à la présidence, Hillary Clinton, déclarant qu'elle s'était " fait mettre " par Obama en 2008 et faisant référence aux infidélités de son mari Bill Clinton (" Comment peut-elle satisfaire son pays si elle ne satisfait pas son mari ? "). Certes, les américains sont habitués aux bassesses en période de campagne électorale, les opérations de démolissage de l'adversaire étant autorisées ; mais là, quand même ! Les États-Unis sont-ils vraiment capables d'élire un personnage aussi grossier et dégoûtant que Trump à leur tête ?
Obama lui-même n'y croit pas une seconde, je n'ose quant à moi plus m'avancer sur la question…

Place à notre réalité ...

2015, c'est aussi un sacré " coup de blues ". Une année qui se termine comme elle a commencé, avec d'abord le choc, la détresse puis la morosité associés aux attentats perpétrés sur le sol français. D'abord notre liberté d'expression, ensuite notre art de vivre. On a beau dire qu'il ne faut pas bouleverser nos habitudes pour autant, sortir comme avant, ne pas avoir peur, malgré tout on y pense.
J'y pense.

Je n'aimais déjà pas spécialement les espaces bondés, c'est avec une certaine appréhension que je me suis engouffré par exemple fin novembre dans une Part-Dieu comble pour aller faire mes courses de Noël. Tiens, tandis que j'y repense, je me souviens avoir lu plus jeune (peut-être était-ce au collège ?) une phrase que je n'avais pas comprise alors, qui annonçait que le XXIe siècle serait celui des religions. Quand je vois la façon dont les choses tournent, je ne peux qu'admirer tant de clairvoyance de la part de son auteur, dont le nom m'a depuis échappé.

Mon blues 2015, c'est aussi la détresse humaine associée aux flux historiques de migrants vers l'Europe occidentale, les embarcations de fortunes chavirées en pleine Méditerranée, les frontières des pays européens qui se referment une à une. Ces gens ont tout risqué, souvent jusqu'à leur vie pour venir trouver refuge dans nos pays. Nous nous barricadons. Parfois, j'en viens à me demander pourquoi le monde est comme cela, intraitable, violent, sans pitié. Je me prends à le rêver autrement. N'y aurait-il pas moyen par exemple que les dictateurs de tous bords et autres fous religieux arrêtent leurs conneries deux secondes et fichent la paix à ceux qui ne leur ont rien fait ?

Non, car aussitôt qu'ils arrêteront, d'autres viendront prendre leur place, fin du rêve, nous revoilà dans notre monde de dingues…

Un p'tit dernier pour finir !

Enfin, en " coup de vent " ? Oui, c'est je crois l'expression qui désigne le mieux la façon dont j'ai perçu la COP21, qui se déroulait cette année à Paris. Arrivée tard dans l'actualité car coincée par les attentats dans les médias, oubliée par ces mêmes médias le lendemain même de la signature de l'accord, la conférence et sa couverture m'ont donné une drôle d'impression. Comme si le monde semblait incapable de voir suffisamment sur le long terme pour prendre conscience que son avenir se jouait réellement là, et non dans les cours du NASDAQ ou la sextape de Valbuena. Notre monde est non seulement un monde de dingues, mais en plus il va trop vite pour qu'on prenne le temps de s'y arrêter pour réfléchir un peu. Du coup, on avance…

Et bien, que se passe-t-il ? Vous n'en avez compté que 9, c'est ça ? Je suis, je vous l'avoue, déjà extrêmement flatté de voir que vous avez réussi à me suivre jusqu'ici ! Mais c'est-à-dire que… mes derniers coups ne sont pas les plus agréables à évoquer. Mon dixième n'est autre qu'un " coup de collier ", celui qu'il va me falloir mettre pour finir la 4A comme il faut. Au passage, si tu me lis bizuth(e), saches bien que les gens te mentent : le départ', c'est loin d'être relax, tu l'apprendras très vite à tes dépens en découvrant la face cachée des mots " projets " (toujours avec un S, voire plusieurs) et " PPH ".

Mon onzième, le " coup de vieux ", il survient d'habitude à chaque rentrée, ce moment où on réalise : " merde, encore une année qu'on n'a pas vue passer ". Mais là c'est grave, je viens de me rendre compte que les bizuths qui viendront garnir les bancs de Capelle en septembre 2016 n'avaient pas encore leur brevet quand je suis arrivé à l'Insa… Et comme chaque fois, les disparitions de personnalités n'aident pas non plus : l'équipe de Charlie, Helmut Schmidt, Ben E. King (Stand by me) sont partis et plus récemment Bowie, Galabru ou Delpech nous ont laissés orphelins de leur talent.

Quant à mon douzième, lui c'est un " coup de foudre ". J'ai beau extérioriser, je crois malgré tout que je vais le garder pour moi si vous le voulez bien (en plus je triche, il date de 2014 !). Sur ce, il se fait tard et il est grand temps de vous laisser en vous donnant rendez-vous dans le prochain numéro de *L'Insatiable* ! Bonne année 2016 à toutes et à tous !

Mickaël

Demandez le programme !

Ce numéro vous a passionés ? C'est bien normal ! Mais comment alors se mettre à la page et rattraper son retard ? Les organisateurs de l'année de la liberté d'expression et *L'Insatiable* ont pensé à tout ! Voici rien que vous un petit mémo exhaustif reprenant tous les événements labellisés qui ponctueront la fin d'année. Nous espérons vous y retrouver nombreux pour découvrir, débattre et partager !

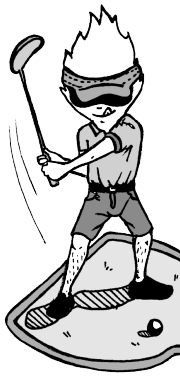

La Presse est-elle encore libre ?

MÉMO
Format : Soirée-débat
Date : mardi 1 mars, 20h
Lieu : Amphi Émilie du Châtelet (BMC)
Organisé par : CUID et *L'Insatiable*
Avec : Le magazine «Lyon Capitale»
Entrée Libre

Une de nos libertés fondamentale est en danger: la liberté d'expression !
En effet, autour de nous, sur notre continent, au sein même de notre Union Européenne, une tendance néfaste de plus en plus affirmée fait jour : celle de mettre sous contrôle la presse écrite et les médias audio-visuels. Deux gouvernements européens s'y distingues notamment : la Pologne et la Hongrie. Dans ces deux pays, la liberté d'expression est ouvertement attaquée et malmenée par les pouvoirs en place. Est-ce qu'il s'agit là uniquement de cas isolés ou sommes-nous tous menacés par une vague liberticide généralisée ?
Et surtout : comment réagir ?

Pour aborder ces questions, il nous a paru logique de nous adresser aux premiers concernés, à savoir aux journalistes. La rédaction du mensuel Lyon Capitale a accepté notre invitation. Ils viendront parler de leur métier et de débattre avec nous.

Lors de la soirée, nous aimerons aborder les questions suivantes :
Comment les journalistes sentent-ils les attaques contre la liberté de la presse et de quelle manière réagissent-ils ?
Et plus généralement :
Comment exerce-t-on le métier de journaliste dans notre monde d'aujourd'hui?

O-dieu

MÉMO
Format : Théâtre
Date : mercredi 9 mars, 12h45 - 13h45
Lieu : Salle René Char (BMC)
Organisé par : Centre des Humanités
Avec : Marie-Cecile Ouakil, Compagnie El Ajouad, Texte de Stefano Massini, Mise en scène de Kheireddine Lardjam, création 2016
Entrée Libre

Écrit en 2011, ce texte aborde avec subtilité et humour la question israélo-palestinienne, à travers le parcours de trois femmes, trois identités portées par une comédienne.

L'Israélienne est professeur d'histoire juive. Pacifiste, elle éprouve une forte empathie à l'égard du peuple palestinien, jusqu'au jour où elle échappe à un attentat qui la traumatise.

La Palestinienne est une jeune étudiante musulmane qui s'engage comme kamikaze, mais pour cela, elle doit prouver sa volonté et la force de son âme.

La Nord-américaine est militaire en mission. Les conflits entre Israéliens et Palestiniens composent son quotidien. Elle les observe avec un regard parfois distrait, souvent plein d'humour et non dépourvu de perplexité sur le rôle qu'elle est censée tenir.

Ce que dit le droit

MÉMO
Format : Soirée-débat
Date : mardi 5 avril, 20h
Lieu : Amphi Émilie du Châtelet (BMC)
Organisé par : Éveline Manna, professeure à l'Insa
Avec l'aide de : *L'Insatiable*, Youssef Waqif, et vous !
Entrée Libre

Au fait, que dit le Droit ? Que dit la pratique du Droit ? Que disent les comparaisons internationales ? Les malentendus interculturels ?

Et qu'est-ce que l'«islam» vient faire dans cette galère?

Si vous avez le sentiment de ne pas avoir bien tout compris des enjeux associés aux événements qui ont marqué l'année 2015 en France (jusqu'où va la liberté d'expression en France ? Les dessinateurs de Charlie ont-ils le droit de tout dessiner ? Quelle place tient la religion vis-à-vis de la liberté d'expression ?), cette soirée est faite pour vous ! Vous pourrez venir y obtenir enfin quelques clarifications sur le Droit, la philosophie du Droit, les textes qui régissent la liberté d'expression et les libertés fondamentales en France, grâce à toute une équipe réunissant des professeur de SHS aussi bien que des assos et la BMC.

Les explications seront ponctuées d'interventions comportant toutes sortes de bonnes choses à préparer ensemble et pour lesquelles nous recrutons ! Vous aurez également la possibilité d'échanger avec Éveline Manna sur les thèmes abordés ou d'autres qui vous interpellent, l'objectif étant de discuter de la liberté d'expression pour mieux la comprendre.

Cette soirée est la vôtre, la nôtre, manifestons-nous ! Si vous êtes intéressé(e) pour faire partie de l'organisation de la soirée, vous êtes invité(e)s à vous signaler auprès de L'Insatiable ou d'Éveline Manna (mail Insa), qui vous accueilleront avec plaisir autour d'une table pour quelques réunions préliminaires à une soirée (que nous souhaitons très) interactive.

On s'expose !

MÉMO
Format : Exposition
Dates : Du 25 avril au 27 mai
Lieux : BMC, hall des Humas, Castor & Pollux
Organisé par : *L'Insatiable*
Visite libre

Vrai ou faux : Éric Maurincomme a pu parcourir les lignes d'un Insatiable du temps où il était simple étudiant insalien (GE 1988) ? Euh… si on me pose la question, dans le doute ça doit être vrai ?

Bien sûr que c'est vrai ! *L'Insatiable*, c'est une belle histoire commencée il y a plus de trente années, Alain ayant vu le jour par un beau matin de décembre 1984 ! Une longévité exceptionnelle pour un journal étudiant dont les durées de vie sont généralement inférieures à la décennie. Depuis sa création, le journal a certes un peu évolué, les ordinateurs ayant progressivement remplacé la machine à écrire des débuts, au plus grand plaisir des rédacteurs et metteurs en page ! Néanmoins, il est une constante qui a traversé les générations sans être jamais remise en cause, affichée fièrement en en-tête de chaque Une, et qui fait encore aujourd'hui la marque de fabrique de L'Insatiable : l'illustration par le dessin exclusivement.

S'il a d'abord une visée esthétique destinée à rendre plus lisible le contenu du journal, le dessin se pose aussi comme un formidable moyen d'expression, et plus encore comme une « arme passive » quand vient le temps d'évoquer des sujets polémiques. Plus direct que l'article, plus libre dans la forme aussi, il ose souvent montrer, moquer et dénoncer par le second degré et l'implicite ce qui ne saurait être écrit sans risquer de déborder du cadre du légal. Les Cabu, Charb et autres Wolinski étaient des as en la matière, évoluant en permanence aux frontières de leur liberté d'expression sous la bannière Charlie Hebdo. Une liberté qu'ils n'auraient jamais dû avoir à payer de leur propre vie.

À l'occasion de l'année de la liberté d'expression, justement organisée en réponse aux attaques contre Charlie, la rédaction de *L'Insatiable* vous propose un voyage tout en images dans l'histoire du journal des insaliens au travers d'une exposition de ses meilleurs dessins subversifs et caricatures. Dans une démarche à mi-chemin entre un travail d'historien et un pèlerinage sur les traces de nos aînés, nous nous sommes replongés dans les archives pour en exhumer certains petits trésors oubliés par le temps. Chaque illustration de cette exposition, accompagnée d'un descriptif permettant d'en situer le contexte, a été sélectionnée pour le caractère courageux de sa publication et sa mise en valeur de la notion de liberté d'expression. Nul besoin d'insister sur le fait que les sujets abordés y sont très variés (réformes insaliennes, réformes tout court, faits de société…) : en 31 ans il y en a eu des choses à raconter ! On vous donne donc rendez-vous en mai, en espérant que l'initiative vous séduira !

La Pologne est à la dérive

MÉMO
Format : Projection-débat
Date : mai (date à fixer), 20h
Lieu : Amphi Émilie du Châtelet (BMC)
Organisé par : CUID
Entrée Libre

Depuis la victoire aux élections législatives du 25 octobre 2015 du parti ultraconservateur polonais Droit et justice (PiS), le gouvernement polonais ne cesse de s'en prendre aux institutions et garants des libertés démocratiques fondamentales. Ainsi une « réforme » rapide et brutale a mis fin à l'indépendance du Tribunal Constitutionnel. Parallèlement il s'attaque à la liberté des médias. Les dirigeants des chaînes de télévision et de radio publiques seront désormais nommés et révoqués, sans aucun contrôle, par le gouvernement.

En réaction à cet état de fait, la chaîne de télévision franco-allemande ARTE a décidé de cesser tout partenariat avec ses partenaires polonais.

Les agences d'évaluation financière et d'observation économiques s'inquiètent également. Ainsi Standard and Poor's (SP) a abaissé fin janvier 2016 d'un cran la note de la Pologne à BBB+, avec une perspective négative. Selon elle, «le système des freins et contrepoids institutionnels a été nettement érodé, alors que l'indépendance et l'efficacité d'institutions clés sont affaiblies par différentes mesures législatives initiées depuis les élections législatives d'octobre 2015».

Mais il y a aussi de la résistance. Des milliers de Polonais manifestent dans la rue contre ces attaques anti-démocratiques et liberticides, en particulier dans les grandes villes du pays.

C'est dans ce contexte politique que l'association CUID (CUltures et Identités Européennes) se rend en avril pour une dizaine de jours dans une des deux capitales culturelles européennes 2016, Wroclaw (Breslau). Les étudiants y rencontreront des hommes et des femmes du milieu politique, culturel, universitaire, économiques, etc. pour savoir ce qu'il en est et comment la Pologne en est arrivé là. La situation politique préoccupante actuelle sera au cœur des investigations.

Lors de la soirée les étudiants projetterons un film-reportage fait sur place et animerons un débat avec le public.

Exprimez-vous sur le campus !

MÉMO
Format : Mur d'expression temporaire
Date : à partir du 13 mai
Lieu : Grilles de chantiers devant le Bâtiment Jacquard
Organisé par : Dircom
Accès Libre

À l'occasion des 24 Heures de l'Insa, un mur d'expression sera inauguré sur le campus. Accessible à tous, ce mur éphémère permettra de donner la parole par l'écrit ou le dessin à toutes les personnes souhaitant s'exprimer sur leur humeur du jour, leurs envies du moment. ou n'importe quel sujet qu'elles souhaitent faire partager. Nous vous attendons nombreux !

Ingénieurs et entreprises

MÉMO
Format : Enquête vidéo
Date : juin (date à fixer)
Diffusion : BMC puis site de l'Institut Gaston Berger
Organisé par : Institut Gaston Berger
Entrée Libre
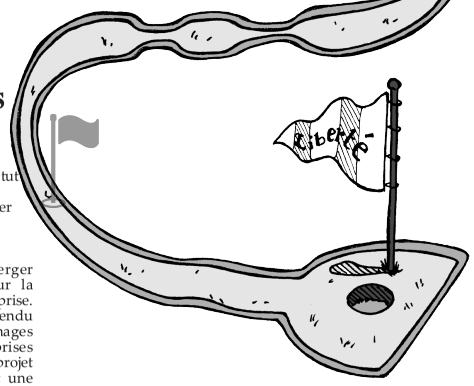
L'Institut Gaston Berger (IGB) proposera une enquête sur la parole de l'ingénieur dans l'entreprise. Elle sera matérialisée par un rendu vidéo comportant des témoignages d'ingénieurs salariés d'entreprises partenaires de la Fondation. Le projet sera réalisé en collaboration avec une école spécialisée dans l'image et le son.